

SOCIÉTÉ DE CONSERVES DE FEDHALA (Sardineries P. de Cascadec)

S.A., 18 mars 1925.

SOCIÉTÉ DE CONSERVES DE FEDHALA
(Sardineries P. de Cascadec)
S.A. au capital de 1 MF.
Siège social : Fedhala.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 966)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 4 membres, nommés pour 3 ans, propriétaires de 20 actions.
HERSENT (Jean), 8, pl. Malesherbes, Paris ;
BÉZIERS (René-Louis) ;
BÉZIERS (René-Pierre) ;
HERSENT (Gilbert).

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BEAUJON (Armand), 59, r. Chardon-Lagache, Paris.

Objet. — La fabrication et la vente en tous pays et plus spécialement au Maroc d'articles de consommation, conserves de légumes, de poisson, etc. Toutes industries se rattachant direct. ou indirect. à l'objet de la soc.

Capital social. — Primitivement, 0,6 MF. Porté à 1 MF et divisé en 1.000 act. de 1.000 fr. par déc. de l'AGE du 6 juin 1925

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration ; 10 % à la disposition du conseil p. être réparti comme il l'entendra entre le personnel de la société. Le solde aux act.
